

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 3 mars 2022 Par suite d'une convocation en date du 19 février 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 3 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2022_03_03_07</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, , M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Pierrette Batton-Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Monsieur le Maire expose que le projet d'achat et de réhabilitation du corps de ferme sis sur la parcelle cadastrée section A n°2014 situé au droit de la mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 767 587.00 € H.T. soit 921 104.40 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Il présente à l'assemblée l'avant-projet présenté par l'architecte Denis HUDRY du cabinet Ingenius à Minzier (74270). Il souligne la nécessité de faire réaliser le bornage avant de finaliser l'acquisition foncière.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 767 587.00 € H.T. soit 921 104.40 € T.T.C.

CDAS (30%) : 230 276.10 €

Région Auvergne Rhône-Alpes (10%) : 76 758.70 €

Etat (10%) : 76 758.70 €

Union européenne (5%) : 38 379.35 €

Autres financeurs publics (5%) : 38 379.35 €

FCTVA : 125 914.97 €

Autofinancement communal (emprunt et fonds propres) : 334 637.23 €



Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- ♦ une fiche de demande de subvention, remplie et signée,
- ♦ une notice explicative du projet,
- ♦ un devis descriptif et estimatif du projet,
- ♦ la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et sollicitant l'aide du Département de la Haute-Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **D'ARRETER** le projet d'achat et de réhabilitation du corps de ferme sis sur la parcelle cadastrée section A n°2014 situé au droit de la mairie,
- ♦ **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- ♦ **DE SOLLICITER** une subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 8 mars 2022	Fait à Contamine-Sarzin, le 8 mars 2022
Et de la publication le : 8 mars 2022	Le Maire,
	
	Georges CANICATTI